

M-110 A

8 avril 2002

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M. René Winet, renvoyée en commission le 11 octobre 2000, intitulée: «Pour une ville plus propre».

Rapporteur: M. Roman Juon.

Les membres de la commission ont traité cette motion au cours de quatre séances. Les notes ont été prises par M^{mes} Guenevere Paychère et Arlette Mbarga. Le rapporteur les remercie pour leur concours.

Texte de la motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet permettant d'optimiser la propreté et l'hygiène en ville de Genève.

Ce projet devrait établir:

- des critères de mesure et de contrôle de la propreté et de l'hygiène en ville de Genève;
- des propositions de niveau de propreté et d'hygiène en ville de Genève;
- des solutions pour atteindre de manière réaliste les objectifs proposés;
- le coût des solutions.

Séance du 12 mai 2001

Audition de M. René Winet, auteur de la motion

M. Winet déclare d'emblée que la Voirie commence les nettoyages à 4 h du matin jusqu'à 14 h, ensuite plus rien. Le soir, une équipe vide les poubelles dans les Rues-Basses. Il admet que toute la ville devrait être nettoyée correctement, mais que le centre-ville devrait faire l'objet d'une attention particulière. M. Winet propose que le Conseil administratif organise des campagnes de sensibilisation sur la propreté, que les agents de ville agissent plus énergiquement, que tout ce qui concerne les graffitis, les salissures canines, les dépôts sauvages fasse l'objet d'actions soutenues.

Séance du 30 mai 2001

Audition de M. Bernard Court, chef du Service des bâtiments

M. Court explique que les 2,5 millions de francs consacrés au nettoyage de la ville devaient être répartis comme suit: écoles, voirie, ponts, sculptures, fontaines. La ville a été répartie en deux zones, ce qui représente 130 bâtiments propriété de la Ville. Une expérience pilote a consisté à enlever les graffitis aux alentours de l'école et du parc du Seujet. Au fur et à mesure que de nouveaux graffitis réapparaissent, ils sont enlevés le même jour. Les habitants ont été très rassurés par cette action. Dans le quartier des Grottes, la Ville a prêté du matériel aux propriétaires privés pour leur permettre de procéder aux nettoyages des façades de leurs immeubles. 60% des propriétaires ont participé à cette expérience. M. Court explique que les nettoyages s'opèrent avec des produits de nettoyage traditionnels afin d'éviter d'endommager les matériaux des immeubles. L'auteur de la motion fait remarquer que l'intervention faite par M. Court n'a rien à voir avec l'objet de sa motion.

Audition de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

M. Deuel tient en premier lieu à préciser la différence entre tags et graffitis: le tag est une œuvre élaborée qui n'a pas le sens de l'interdit; par contre, le graffiti est une signature dont les buts pourraient se résumer à marquer le territoire et à braver les interdits. M. Deuel défend l'idée que l'action de prévention pour éviter les graffitis doit être faite avec les travailleurs sociaux en même temps que les actions de nettoyage. Il faut négocier avec les jeunes, de cas en cas, des espaces à mettre à disposition autour des écoles, sur projet. M. Deuel explique que son service n'a pas pour mission de faire de la répression.

Audition de M. Gilles Bourquin, commandant du Service des agents de ville et du domaine public

M. Bourquin indique que les patrouilles de nuit existent, en été, le travail s'effectuant de 6 h à minuit. A propos des salissures canines, il précise que les agents de ville verbalisent aussi bien les propriétaires de chien qui laissent leur chien se soulager sur la voie publique que les propriétaires de voitures qui stationnent leur voiture sur le trottoir. A propos des dépôts sauvages, M. Bourquin estime qu'il est très difficile de prendre en flagrant délit les contrevenants agissant le plus souvent tard dans la nuit. A la question d'un commissaire à propos de la difficulté de trouver des candidats pour l'école de formation des agents, M. Bourquin rappelle que la reprise économique a un effet néfaste sur l'intérêt de la profession et que, le niveau scolaire des candidats étant trop souvent très bas, ceux-ci ne correspondent pas aux exigences requises par la profession.

Séance du 3 octobre 2001

Audition de MM. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie, et Boris Woelflé, chef du Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public

M. Choffat rappelle qu'il a été prévu une somme supplémentaire de 260 000 francs au budget 2002 à la suite du dépôt de la motion de M. Winet, afin d'accroître les prestations de nettoyage au centre-ville et dans la Vieille-Ville, le soir, durant la belle saison. On apprend que ces prestations sont assurées par une entreprise spécialisée dans la réinsertion sociale. Comme cette entreprise ne peut pas assurer beaucoup plus de temps M. Choffat a assuré que le Service de la voirie fera appel à d'autres entreprises.

Les commissaires ont exprimé des avis et remarques qui s'apparentent à des critiques sur l'état de propreté du centre de la ville. M. Choffat n'accepte pas les critiques qui sont dirigées contre les employés du Service de la voirie et précise que c'est par faute de moyens financiers que la Voirie ne peut faire plus. Les commissaires, à force d'exemples, se sont fait fort de transmettre les doléances de nombreux citoyens de Genève et d'étrangers de passage dans notre ville. Il a aussi été convenu que de nombreux citoyens n'ont aucun respect pour leur ville et que la police municipale devrait être beaucoup plus présente et active dans leur sensibilisation à la propreté. Un commissaire a relevé que l'augmentation au budget représente une somme d'environ 760 francs par jour, ce qui revient à dire qu'il faudra voter un budget beaucoup plus important si l'on veut une ville plus propre.

Audition de M. René Denat, président de la Fédération économique du centre-ville (FECV)

M. Denat indique que la FECV est très intéressée par la propreté de la ville. Il y a eu beaucoup de plaintes de touristes. Les plaintes concernent aussi le manque de toilettes publiques. A la question d'un commissaire sur les effets sur le commerce du manque de propreté de la ville, M. Denat explique qu'il n'a pas de chiffres à donner mais que Genève Touriste reçoit beaucoup de lettres concernant, entre autres, la propreté de la ville. Pour remédier à tous ces constats négatifs, M. Denat suggère de faire des campagnes de sensibilisation à la propreté et d'organiser des nettoyages permanents, de jour comme de nuit. Cela se fait dans toutes les grandes villes.

A la suite des auditions, la commission a longuement débattu sur les conclusions à donner à la motion. Tous les membres de la commission, sans aucune exception, sont d'accord sur le constat qui conclut à ce que la propreté de la ville de Genève n'est pas ce qu'elle devrait être. Ce problème est

dû en grande partie au non-respect de l'environnement par de nombreux citoyens sans scrupule. On jette tout dans la rue, ils n'ont qu'à ramasser, on paie assez d'impôts. Il faut entreprendre des campagnes de sensibilisation à la propreté. Les agents de ville doivent intensifier les contrôles envers les propriétaires de chiens, les dépôts sauvages et les graffiteurs, durant la nuit et le matin très tôt. La Délégation à la jeunesse doit aussi être renforcée par des travailleurs hors murs. La question du manque de poubelles a aussi été abordée, il faudra donc agir.

Votes

Trois invites ont été ajoutées à celle de la motion de M. Winet.

Première invite ajoutée

Il faut une augmentation significative du nombre de poubelles, de dimension adaptée au volume et à la nature des détritres et à la spécificité des lieux d'installation.

Au vote, cette invite supplémentaire est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

Deuxième invite ajoutée

Les membres de la commission rappellent que le Conseil administratif dispose des lois et des règlements qui doivent être appliqués pour le confort de la population. Le Conseil administratif a le devoir de les appliquer par le biais d'une tarification adéquate, transparente et dissuasive.

Au vote, cette invite supplémentaire est acceptée par 11 oui (2 DC, 2 S, 1 Ve, 2 R, 3 L, 1 AdG/TP) et 1 abstention (Ve).

Troisième invite ajoutée

La commission demande au Conseil administratif de faire une étude pour une brigade de propreté.

Au vote, cette invite supplémentaire est acceptée par 10 oui (2 DC, 2 S, 3 L, 1 R, 1 Ve, 1 AdG/TP), 1 non (Ve) et une abstention (1 R).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet permettant d'optimiser la propreté et l'hygiène en ville de Genève.

Ce projet devrait établir:

- des critères de mesure et de contrôle de la propreté et de l'hygiène en ville de Genève;
- des propositions de niveau de propreté et d'hygiène en ville de Genève;
- des solutions pour atteindre de manière réaliste les objectifs proposés;
- le coût des solutions.

Le Conseil municipal invite également le Conseil administratif à augmenter de façon significative le nombre de poubelles de dimension adaptée au volume et à la nature des détritux et à la spécificité des lieux d'installation.

Il lui rappelle qu'il dispose des lois et des règlements qui doivent être appliqués pour le confort de la population et qu'il a le devoir de les appliquer par le biais d'une tarification adéquate, transparente et dissuasive.

Il lui demande, en outre, de faire une étude pour une brigade de propreté.

Remarque du rapporteur

Le rapporteur tient à compléter son rapport en attirant l'attention du Conseil municipal sur le fait que les restrictions budgétaires voulues par celui-ci ont aussi pour conséquence qu'il y a un manque évident de personnel pour l'entretien du domaine public, des parcs ainsi que pour la surveillance du domaine public. Le personnel de l'administration n'est en aucun cas responsable de la situation actuelle. A voir les moyens mis en œuvre dans des villes telles que Lyon, Milan ou du Brésil, que je viens de visiter, notre façon de combattre la saleté me semble, *de visu*, pas adaptée à notre réalité. Il faudra beaucoup plus d'argent pour augmenter le personnel et le matériel nécessaire à l'entretien, pour améliorer la surveillance et, enfin, pour entreprendre des campagnes de sensibilisation de la population. Ce ne sont pas que les écoliers qui doivent être éduqués, l'école fait le travail à la perfection, mais ce sont des adultes sans vergogne qui doivent l'être aussi.